



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1262
13 July 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1154e séance plénière

Journal n° 1154 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1262
CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017

(Palerme, Italie, 24 et 25 octobre 2017)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de l'Italie d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 et comme suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de modifier les dates de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 prévue à Palerme (Italie) pour qu'elle se tienne les 24 et 25 octobre 2017 ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent dans l'annexe.

La présente décision remplace sa Décision n° 1245, en date du 9 mars 2017, intitulée « Dates et lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 ».

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2017 SUR LES DÉPLACEMENTS MASSIFS DE MIGRANTS ET DE RÉFUGIÉS : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Palerme (Italie), 24 et 25 octobre 2017

I. Ordre du jour indicatif

Préambule

La Décision n° 3/16 du Conseil ministériel de l'OSCE sur le rôle de l'Organisation dans la gouvernance des déplacements massifs de migrants et de réfugiés traite du problème posé par ces déplacements et ancre la gestion de la migration dans les préoccupations de l'OSCE. Elle mentionne expressément le renforcement des « activités aboutissant à l'échange des meilleures pratiques et renforçant le dialogue et la coopération avec les partenaires pour la coopération ».

Dans ces conditions, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 et, en particulier, son segment politique de haut niveau, concentreront leur attention sur les déplacements massifs de migrants et de réfugiés à travers la région méditerranéenne et sur les défis qu'ils posent, notamment les problèmes liés à la sécurité, et sur les opportunités qu'ils offrent pour tous les pays riverains du bassin et au-delà en vue de traduire les situations d'urgence et les crises qui en résultent en opportunités de relancer la coopération régionale et internationale.

La première séance portera sur les risques accrus de trafic et de traite d'êtres humains découlant des déplacements massifs de migrants et de réfugiés.

La deuxième séance sera consacrée aux opportunités résultant de la migration et au rôle des politiques d'intégration pour la croissance, le développement durable, la paix et la stabilité.

Lors de la troisième séance, on explorera ce qui est au cœur d'une intégration réussie en tant que responsabilité commune fondée sur une double approche, l'accent étant mis sur la lutte contre toutes les formes d'intolérance, de racisme, de xénophobie et de discrimination, sur la base également de motifs religieux.

La Conférence offrira aux États participants et aux partenaires pour la coopération l'occasion de procéder à des échanges de vues, de données d'expérience, de meilleures pratiques et d'enseignements tirés en vue d'explorer ensemble les approches coopératives fructueuses des problèmes posés par l'accroissement des flux migratoires et des courants de réfugiés dans les pays tant de transit que d'accueil. La Conférence servira aussi de plateforme

pour continuer à développer le dialogue et intensifier la coopération en vue de renforcer la sécurité dans la région méditerranéenne conformément aux principes et engagements de l'OSCE.

Mardi 24 octobre 2017

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Segment politique de haut niveau sur la promotion de la sécurité et de la coopération méditerranéennes à une époque marquée par des déplacements massifs de migrants et de réfugiés : défis, notamment problèmes liés à la sécurité, et opportunités.
- Séance photo
- Manifestation parallèle du Président du Groupe de contact méditerranéen
- Déjeuner
- Séance I : Lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains : un défi commun majeur à une époque marquée par des déplacements massifs de migrants et de réfugiés
- Pause-café
- Séance II : Potentiel économique et social de la migration et rôle des politiques d'intégration pour une croissance inclusive, un développement durable, la paix et la stabilité

Mercredi 25 octobre 2017

- Inscription des participants
- Séance III : Intégration réussie, une responsabilité commune fondée sur une double approche : encourager l'inclusion des migrants et des réfugiés et lutter contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et la discrimination, sur la base également de motifs religieux
- Observations finales
- Déjeuner de clôture

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence. Les partenaires asiatiques

pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations et les institutions internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et gouvernements locaux unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de coopération islamique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasienne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée

D'autres organisations pourront être invitées par le pays hôte comme observateurs à la Conférence.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays pourront être invités par le pays hôte à assister à la Conférence et pourront être invités à y contribuer.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 9 h 30 le premier jour et s'achèvera à 14 heures le second.

Le Président désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2017 se tiendra en anglais, en français et en italien, avec interprétation. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Il sera également tenu compte des lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision n° 762 du Conseil permanent).